

COMMUNE DE FONTAINE SOUS JOUY

Compte rendu de la réunion du 28 avril 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt huit du mois d'avril à 19h00, le Conseil municipal légalement convoquée s'est réunie à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jacques POUCHIN

Etaient présents : MM. Jacques POUCHIN, Michel RIO, Raphaël NORBLIN, Frédéric DESDION, Thomas DEHAUMONT, Michel PHILIPPE, Aurélien LE BARON, Michel DUPAS, Luc HEBERT, Christophe MARON, Franck LAMBLARDY, Mmes Patricia BRAY, Isabelle BAILLY

Absents : Laurence HUZE, Anne-Maité TURMEL

Pouvoirs : Mme Laurence HUZE a donné pouvoir à M. Michel PHILIPPE, Mme Anne-Maité TURMEL a donné pouvoir à M. Raphaël NORBLIN

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MARON

nombre de membres en exercice : 15

nombre de membres présents : 13

nombre de membres votants: 15

date de la convocation : 17.04.2014

Monsieur le Maire de Fontaine sous Jouy indique que les comptes rendus des réunions du 7 et 28 avril 2014 seront joints à la convocation du Conseil municipal du 26 Mai 2014

URBANISME

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal deux déclarations d'intention d'aliéner concernant les biens situés à Fontaine sous Jouy à savoir:

- 3, résidence Beauregard (parcelle cadastrée ZC n°182) pour 1254 m2,
- lieu dit Les Oriots – Domaine de la Ronce (parcelles cadastrées D n°332 et D n°335) pour 4ha25a82ca

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain (DPU) sur ces parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à répondre à ces demandes d'intention d'aliéner.

TRAVAUX – VOIRIE – CHEMINS

Travaux – RD 63 rue de la Poste assainissement en traverse

Vu l'état des lieux rue de la Poste à la sortie du village sur la RD 63,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une étude suivie de travaux d'assainissement en traverse,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à un relevé topographique dans le but d'une étude d'assainissement en traverse rue de la poste sur la RD 63 à la sortie du village en direction de Jouy sur Eure.

Le Conseil municipal décide de retenir l'offre de Geodia Conseils domicilié à Evreux 887, rue de Cocherel pour un montant de 800 € HT soit 960 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer le devis correspondant et tous documents s'y rapportant.

Travaux – RD 63 - Rue de la Poste Assainissement en traverse Mission de maîtrise d'œuvre

Vu l'état des lieux rue de la Poste à la sortie du village sur la RD 63,

Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une étude suivie de travaux d'assainissement en traverse,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de retenir l'offre d'Ingénierie 27 domicilié à Evreux Boulevard Georges Chauvin pour réaliser la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement en traverse rue de la poste sur la RD 63 à la sortie du village en direction de Jouy sur Eure pour un montant de 2800 € HT soit 3360 € TTC et charge Monsieur le Maire de signer l'offre correspondante et tous documents s'y rapportant.

La commission Travaux – Voirie – Chemins se réunira prochainement pour étudier la possibilité de faire ralentir les véhicules dans la traversée du village.

FINANCES

Placement de fonds (compte à terme)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reconduire le placement des fonds provenant d'un leg d'un montant de 128000 € arrivé à échéance au taux de 0.20% pour une durée de 12 mois.

Le Conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant à ce placement.

Classement Archives communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de procéder à la rémunération de l'intervenante, Madame Carole Duynslaeger, ayant effectué le traitement, l'inventaire, l'informatisation, la mise en place d'un tableau de gestion, le transfert des archives, la réorganisation des salles d'archives des archives communales sur le grade d'assistante de conservation auxiliaire vacataire échelon 1- IB :340 pour 27/35^{ème}.

Le Conseil municipal charge Monsieur le maire de signer tous documents s'y rapportant.

Prochaine réunion du Conseil municipal : Lundi 26 Mai 2014 à 19h00